

Règlement du jeu La Boulangère

JEU CONCOURS « Brioche Skyr »

Facebook – Novembre 2024

Article 1

La société organisatrice

LA BOULANGERE & CO, Société en nom collectif au capital de 11 800 €, dont le siège social est situé au 1, rue du Petit Bocage, 85140 Essarts en Bocage, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche sur Yon (85) sous le numéro 429 081 565, organise du 13/11/2024 à 00h00 au 17/11/2024 à 23h59 inclus, un jeu sans obligation d'achat sur la page Facebook officielle de La Boulangère : <https://www.facebook.com/LaBoulangereOfficielle/>.

Toutes les dates indiquées ici sont indicatives et susceptibles d'être modifiées, notamment en raison d'aléas techniques.

Article 2

Participants et participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure au premier jour de l'opération, domiciliée en France Métropolitaine, en Corse et dans les DROM-COM à l'exclusion du personnel de la société organisatrice, de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et des membres de leur famille en ligne directe.

Un individu (même nom, même prénom, et/ou même avatar et/ou même compte) ne peut participer qu'une seule fois au jeu.

La société organisatrice se réserve le droit d'organiser le Jeu à la fréquence de son choix, en avertissant alors les participants. Les participations reçues hors délai ne donneront pas droit à participation au Jeu. L'horodatage des participations est assuré par le serveur hébergeant l'opération et fera seule foi en cas de contestation.

Le simple fait de participer vaut acceptation sans réserve et irrévocable des dispositions du présent règlement.

Article 3

Modalités du Jeu

Pour participer :

- 1/ Likez la page officielle de La Boulangère
- 2/ Commentez le post en répondant à la question suivante : Quelle est votre astuce pour bien démarrer la journée avec notre Brioche Skyr ?

Article 4

Dotation du Jeu

LA BOULANGERE & CO offre aux deux personnes tirées au sort sur Facebook, un lot constitué de :

1. Brioche Skyr 2,50 €
2. Un set de couverts 2,76€
3. Un mug La Boulangère 3,85 €
4. Un pot de coquelicot 3,29 €

Valeur totale indicative TTC du lot : 12,4 €

Article 5

Règles des dotations

Les lots offerts ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit.

Si les circonstances l'exigent, LA BOULANGERE & CO se réserve le droit de remplacer une dotation par une autre dotation de valeur financière au moins équivalente.

Article 6

Détermination des gagnants

Un tirage au sort, parmi les bonnes réponses, aura lieu à la date indicative du 18/11/2024. Les gagnants seront contactés dans la journée.

Ce tirage au sort sera réalisé par l'agence VUPAR pour le compte de LA BOULANGERE & CO parmi l'ensemble des bonnes réponses et des participations validées au cours de la période de participation.

Article 7

Remise des lots

À l'issue de chaque tirage au sort, le gagnant sera informé de son gain via Facebook, sur le compte qu'il aura utilisé pour participer. Le gagnant disposera alors d'un délai de sept jours pour indiquer à l'organisateur l'adresse à laquelle le lot devra lui être expédié.

Le lot sera envoyé par colis postal par LA BOULANGÈRE & CO dans un délai de 20 jours à compter de l'indication de son adresse par le gagnant.

Article 8

Limites de responsabilité

LA BOULANGERE & CO ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

La Boulangère ne saurait être tenue pour responsable de dysfonctionnements techniques (réseau internet, stockage des données, rapatriement des données).

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique ou téléphone portable contre toute forme d'atteinte ou tentative malveillante (piratage, intrusion, vol, rançon) qui résultent de la navigation sur le web.

L'accès à ce jeu n'imposant aucune dépense spécifique, LA BOULANGERE & CO ne propose aucun remboursement de frais de participation quelconque.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et ses gagnants.

La Boulangère se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot (il en est ainsi des participants multiples masqués derrière différents pseudos).

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînant automatiquement l'élimination de la participation. Toute participation multiple d'une même personne via des comptes différents entraîne automatiquement l'élimination des deux comptes. En cas de doute, l'organisatrice sollicitera du participant communication de tous éléments permettant de l'identifier de manière certaine. Il est considéré que, faute par le participant « douteux » d'avoir communiqué les éléments demandés dans les 48 heures de la demande, il sera exclu du fichier de base du tirage au sort et, s'il avait été tiré au sort, alors il serait déchu de son lot lequel sera attribué à un autre gagnant tiré au sort dans les mêmes conditions. Les décisions de l'organisatrice quant à l'appréciation de la validité et de la force probante des justificatifs transmis sont souveraines.

Les participants se conforment aux conditions d'accès et d'utilisation de la plateforme sur lesquelles LA BOULANGERE & CO ne dispose d'aucune interaction possible. Il est à ce propos rappelé aux participants que l'utilisation de cette plateforme est très intrusive et qu'il leur appartient de paramétrer l'application de façon à gérer eux-mêmes le degré de confidentialité, de diffusion, de conservation et de suppression de leurs propres données. L'attention des participants est aussi attirée sur le fait que leurs données sont exploitées à des fins commerciales par Instagram, et que LA BOULANGERE & CO est totalement étrangère au traitement réalisé par Instagram.

Chaque participant devra respecter les conditions d'utilisation de l'application Instagram. Le participant reconnaît par ailleurs être informé des conditions générales d'utilisation et de la politique de confidentialité de l'application Instagram qui peuvent être consultées directement sur l'application.

Le siège social de Facebook est situé au : 1 Hacker Way à MENLO PARK CA 94025 PALO ALTO USA

La société LA BOULANGERE & CO n'assume aucune responsabilité quant au contenu et à l'utilisation du réseau Facebook.

Article 9

Protection des données personnelles

Dans le cadre de ce jeu, des données à caractère personnel telles que, par exemple, le nom, prénom, email, adresse, téléphone, sont collectées et font l'objet d'un traitement automatisé.

Elles sont destinées aux services de l'organisatrice en charge de l'opération et, le cas échéant, aux prestataires externes auxquels le responsable de traitement fait appel dans le cadre de la gestion et de l'exploitation du jeu.

Les finalités de ce traitement sont de :

- réaliser le jeu
- contacter le Participant dans le cadre du jeu
- attribuer et acheminer les lots aux gagnants
- conserver un historique du jeu
- réaliser des statistiques à des fins marketing.

Par ailleurs, le gagnant autorise expressément LA BOULANGERE & CO à utiliser pendant une durée qui n'excède pas douze mois à compter de son inscription, son nom et prénom dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnelle, sur tout support et tout média, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux nés de l'attribution du lot gagné. Le Participant exprime son consentement à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel par le simple fait de participer.

Si le Participant refuse la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel, il est informé qu'il ne pourra pas valider sa participation au jeu.

Le Participant pourra à tout moment retirer son consentement à la collecte et au traitement de ses données en se rendant sur le site de l'organisatrice pour supprimer son compte ou personnaliser ses cookies, ou envoyant un courrier à l'adresse de LA BOULANGERE & CO figurant à l'article 1. A compter de sa demande, ses données personnelles seront supprimées et il ne pourra plus avoir accès à son compte ni participer à un quelconque jeu à compter de cette date. Le responsable du traitement est joignable à l'adresse du siège figurant à l'article 1, mais aussi par mail à l'adresse : dpo@laboulangere-co.fr

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du jeu pourront être conservées pendant une durée de douze mois maximum à compter du tirage au sort.

Le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité des données à caractère personnel collectées. Il peut exercer ces droits en adressant un courrier à l'adresse de LA BOULANGERE & CO figurant à l'article 1.

En cas de difficultés en lien avec la gestion de ses données personnelles dans le cadre de l'opération, le Participant peut adresser une réclamation auprès de la CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

Article 10

Diffusion et dépôt du règlement

Ce règlement est déposé auprès de SARL HERBETTE - BOUQUET, Huissiers de Justice aux HERBIERS (85).

Le règlement complet est consultable et téléchargeable en ligne.

Le texte du présent règlement est protégé par les articles L. 111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

La reproduction, la représentation, la diffusion, l'utilisation, fussent partielles et à quelque titre que ce soit, du texte du présent règlement, dans son intégralité ou par extraits, sont interdites sauf accord exprès préalable et écrit de LA BOULANGERE & CO et de l'Huissier de Justice rédacteur.

Toute infraction sera poursuivie conformément aux dispositions de C.P.I. et du Code Pénal.

Article 11

Règlement des litiges

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de LA BOULANGERE & CO pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

Faute d'accord amiable, tout contentieux sera tranché conformément au Droit français, par les juridictions civiles françaises, quelle que soit la domiciliation du demandeur.

Fait le 10/10/2024